



Association reconnue d'utilité publique par le Décret du 6 octobre 1967 n°W263003826

BULLETIN DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION D'UN PATRIMOINE DRÔMOIS :

Je veux apporter mon soutien à la restauration de la Chapelle Saint Michel de Roynac par l'association PATRIMOINE ROYNACAIN . La souscription participera au financement des vitraux et du revêtement de sol.



Pour envoi par chèque : je complète les informations ci-dessous et retourne cette souscription accompagnée de mon chèque à l'ordre de « **SSMAD-Roynac** »

à l'adresse suivante : SSMAD Madame Henriette LIDIN, 50 rue Maurice Barral, 26400 CREST

Montant de mon don :€ (Un reçu fiscal vous sera adressé pour les dons à partir de 10 €).

Nom : Prénom

Adresse :

Code postal : Commune :

TEL : COURRIEL :

Pour envoi par virement bancaire : RIB à demander à la trésorière H. LIDIN henriette.lidin@gmail.com

Ce versement ouvre droit à la réduction d'impôts prévue à l'article 200 du CGI (66% du montant du don des personnes physiques, dans la limite de 20% du revenu imposable) et à l'article 238bis du CGI (60% du montant du don des entreprises assujetties à l'IR ou à l'IS, dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaire).

Le donateur reconnaît avoir pris connaissance de la convention passée entre la SSMAD et le porteur de projet : cette convention prévoit l'utilisation de l'intégralité des fonds reçus par le porteur de projet pour le financement des travaux prévus.

Fait à : le :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)